

# informations



Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



Luttes en région  
Nutribio (82)



A la une  
Hébergement des  
Organisations Syndicales



Actualité régionale  
2e conférence Métaux  
Midi-Pyrénées

N° 219

Juin 2015

## Formation professionnelle

# dossier



Editorial .....	2
A la une .....	3
• Hébergement des Organisations Syndicales	
Luttes en région .....	4
• Nutribio (82)	
Professions .....	5
• Santé Action Sociale	
Activité régionale .....	6
• Assises régionales des élus et mandatés CGT	

## Dossier ..... 7

Formation professionnelle :

- Le groupe de travail régional
- Le mandat d'administrateur AGEFOS Midi-Pyrénées
- Le COPAREF
- Le FONGECIF



Activité CESER .....	11
• Les interventions de la CGT	
Vie syndicale .....	13
• Comité d'orientation de la BPI	
Actualité régionale .....	14
• 2e Conférence Métaux Midi-Pyrénées	
A vos agendas .....	15
• Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT	



Comité Régional CGT  
Midi-Pyrénées  
7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

Prix : 1€ • N° 219 • Juin 2015  
N° d'inscription à la CP 0216505720  
ISSN 1950-4926

Directeur de la Publication :  
Lionel Pastre

Tél. 05 61 23 35 52 - Fax 05 61 21 82 23

e-mail : cgt.crimp@orange.fr

site : www.cgt-midipyrenees.com

Conception et réalisation :

Sandrine Bellin

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

Imprimé par le

Comité Régional CGT Midi-Pyrénées

## Un CCN à l'offensive

Le Comité Confédéral National (CCN) s'est réuni les 27 et 28 mai dernier. Au cours de celui-ci, de nombreuses décisions ont été prises, notamment sur la modification de la clé de répartition du financement solidaire NVO (la bataille de la lecture, et donc des idées, est à regagner...), sur l'élection du nouveau Comité national des travailleurs privés d'emploi et précaires.

Le CCN a validé également une journée d'action nationale inter-professionnelle le 25 juin prochain, autour de la question des salaires essentiellement.

Et puis, surtout, le CCN a convoqué le 51e Congrès de la Confédération Générale du Travail. Il aura lieu à Marseille, du 18 au 22 avril 2016.

Il aura à se prononcer sur le rapport d'activité, le document d'orientation, des résolutions, le rapport financier et sur des modifications statutaires. Ces dernières concernent : la représentativité des retraités au Congrès confédéral, le niveau de la cotisation des syndiqués retraités, la mise en conformité avec la convention de coopération permettant l'affiliation des Confédérations des DOM à la CGT et, enfin, la traduction des éventuelles évolutions de la place des comités régionaux dans l'activité et l'organisation de la CGT en rapport aux débats d'orientations de la CGT.

Ce dernier point confirme la montée en puissance du fait régional et cela doit imposer à tous, pas seulement aux seuls Comités Régionaux, de s'emparer de la question pour réfléchir le plus sereinement possible de la place des Comités Régionaux dans la CGT. La tâche sera ardue, le chantier énorme, car aucune région n'est identique et aucun Comité Régional ne fonctionne de la même façon, mais au vu des réformes et des enjeux de plus en plus importants au niveau régional, la CGT se devait de prendre le train en marche.

Le CCN ne l'a pas raté, a acté ces discussions et réflexions nécessaires et s'est d'ores et déjà placé à l'offensive.



Lionel Pastre  
Secrétaire régional



# Hébergement des Organisations Syndicales

## SOCIALISTES, MEDEF, MÊME COMBAT !

Le Lot n'est pas épargné par le recul des droits syndicaux, preuve en est, la remise en cause de la gratuité des locaux de la bourse du travail aux organisations syndicales.

C'est lors d'une réunion que le Maire socialiste de Cahors a annoncé son intention de faire payer de manière forfaitaire les fluides selon la surface utilisée par chacun dans les locaux mis à leur disposition. Sont invoquées la réduction de la dotation de l'état et la nécessité pour la ville de faire des économies.

Loin d'avoir une levée de bouclier, FO et CFDT et les autres organisations se prononcent sans contestation pour la proposition du Maire de Cahors, jugeant le tarif raisonnable! La CGT réservant sa réponse à la décision de sa CE.

Un mois plus tard nouveau courrier de la Mairie, mais là ce n'est rien de moins qu'une convention d'utilisation des locaux de la bourse du travail renouvelable tous les ans avec une période de préavis de trois mois pour le bailleur ou l'occupant!

Autant dire qu'à la moindre contrariété des socialos c'est la porte, la précarité pour la CGT quoi!

La CGT 46 ne payera pas, et ne signera pas ce torchon sorti tout droit du bureau du MEDEF, nous avons pris rendez-vous avec le Maire pour le lui dire en face et s'il ne veut pas nous recevoir, c'est nous qui nous inviterons à son conseil municipal.

On ne lâche rien!

**Patrice Matence**

Secrétaire Général de l'UD CGT 46

## UNE JOURNÉE DE MOBILISATION POUR NOS REVENDICATIONS ET NOS DROITS SYNDICAUX, PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA RÉUSSITE.

Plus de 1000 personnes sont passées au Square Charles de Gaulle sous les fenêtres du conseil municipal pour dire leur opposition à l'attaque subie par les Organisations Syndicales dans le cadre de leur hébergement. La Cgt omniprésente grâce à ses militants, a organisé dans ce square la mobilisation des salariés contre les politiques d'austérité. Les toulousains ont signé massivement la carte-pétition sur les salaires. La problématique des droits syndicaux et de l'hébergement des organisations syndicales n'est pas réglée. Nous devons y revenir mais gageons que ce 19 juin, nous avons marqué l'histoire du Capitole. La vigilance est de rigueur.



# NUTRIBIO (82)



*Toute la CGT lutte pour la réintégration de nos camarades Jérôme et Evguenii.*

Ce jeudi 21 mai 2015 à 14 heures nos deux camarades injustement licenciés se rendaient à la cours d'Appel de référé de Toulouse.

Ce jour là, la solidarité était encore une fois de mise. En effet, une vingtaine de salariés de Nutribio a répondu à l'appel à la grève sous différentes formes. La majorité des salariés s'est rendu à la salle d'audience lorsque d'autres ont débrayé sur le site industriel suite à l'appel du syndicat CGT Nutribio.

Cette belle mobilisation est rassurante quand nous savons qu'il y a tout juste 1 an ces mêmes salariés étaient chargés par les CRS et qu'ils subissent des pressions quotidiennes d'une

direction revancharde qui ose comparer les syndiqués CGT à des terroristes en puissance!

Cette audience s'est déroulée dans un climat pesant mais quoi de plus normal lorsque 2 salariés subissent l'inacceptable. Pour rappel 45 grévistes au départ et 2 salariés licenciés à l'arrivée!

Entre temps des décisions totalement arbitraires étaient prises puisque 45 jours après la reprise du travail 7 salariés se sont vus remettre en main propre leurs mises à pied conservatoire en vue de leurs éventuels licenciements.

Pour les mêmes soit disant fautes, et parmi ces 7 salariés, la direction en choisi 2 (qui n'appartenaient pas encore à la CGT...) et décide de ne pas les licencier. Dans les 5 restants,

3 sont salariés protégés et seront réintégrés car l'inspecteur du travail et le Ministère du Travail établissent, après enquête, un lien direct de discrimination entre les fautes retenues et leurs mandats. La direction persiste et fait appel de cette décision au Tribunal Administratif.

Il en reste 2, nos camarades Jérôme et Evguenii, clairement identifiés à la CGT, que la direction choisi de licencier, pour les soit disant mêmes fautes que les autres.

Vous l'aurez compris, dans cette grève il n'y a pas eu de faute lourde mais bien une discrimination criante envers nos camarades avec une stratégie patronale visant à remettre en cause le droit de grève, à faire taire toute revendication dans son entreprise et à casser ouvertement les Hommes et les Femmes qui militent à la CGT.

Ce jeudi 21 mai les plaidoiries ont eu lieu, la décision du juge sera connue le 3 juillet prochain.

Quoi qu'il arrive Jérôme et Evguenii savent qu'ils peuvent compter sur des militants qui ont un honneur et qui portent des valeurs de solidarité et de fraternité sans faille!

**On ne lâchera JAMAIS rien.**



**MILITANTS  
PAS VOYOUS**



**STOP A LA CRIMINALISATION  
DE L'ACTION SYNDICALE**



# Santé Action Sociale



Coordination Régionale CGT Midi-Pyrénées  
Santé et Action Sociale  
Comité Régional CGT Midi-Pyrénées



## ALGEEI 46...

### 3 militant-e-s CGT mis-e-s en garde à vue !

Ce matin à 8h30, Claudine, Jérôme et Olivier devaient être auditionné-e-s à la Gendarmerie de Figeac dans le Lot.

Depuis plusieurs mois, ils sont victimes de **discrimination syndicale** de la part de la direction de l'ALGEEI 46. Au mois de décembre 2014, l'un d'entre eux avait été mis à pied à titre conservatoire, tous avaient été convoqué-e-s à un entretien préalable à licenciement. La mobilisation sans faille des salarié-e-s et de la CGT avait eu raison de l'acharnement anti-syndical : la lutte avait payé et toutes les sanctions avaient alors été levées, l'abandon total de toute procédure disciplinaire avait été obtenu. Autant dire que les faits reprochés n'étaient pas recevables : la chasse aux syndicalistes devenait de plus en plus évidente.

Aujourd'hui, un cran supérieur est franchi et la discrimination s'est transformée en **criminalisation** : ces trois mêmes camarades viennent d'être **mis-e-s en garde à vue** suite à un signalement effectué auprès du Procureur de la République au mois de décembre... Quel est l'objectif recherché d'une telle garde à vue ? **L'acharnement anti-CGT** continue dans cette association qui tente d'instrumentaliser la justice à des fins douteuses.

La Coordination Régionale et le Comité Régional s'insurgent contre ces manœuvres qui visent à faire des militant-e-s des voyous.

La Coordination Régionale et le Comité Régional soutiennent Claudine, Jérôme, Olivier et appellent :

- ✓ au soutien moral des camarades mis-e-s en garde à vue ce jour
- ✓ à la solidarité financière afin d'aider à la prise en charge des frais d'avocat<sup>1</sup>

La Coordination Régionale et le Comité Régional :

- ✓ restent vigilants quant aux suites qui seront données à cette affaire
- ✓ mettront tout en œuvre pour accompagner ces militant-e-s dans cette épreuve difficile
- ✓ se mobiliseront et créeront les conditions nécessaires au rapport de force pour exiger l'arrêt des procédures.

Toulouse, le 21 mai 2015.

7, place du Fer à Cheval  
31300 TOULOUSE

05.61.23.35.52  
06.76.97.39.95

<sup>1</sup> Dons à adresser à l'USD CGT 46 (2 rue Victor Delbos, Espace Vayssettes, 46100 FIGEAC)

Les 3 militant-e-s CGT de l'ALGEEI 46 mis-e-s en garde à vue le jeudi 21 mai, sont sorti-e-s de la Gendarmerie de Figeac en début de soirée.

Claudine, Jérôme et Olivier, très éprouvé-e-s et épuisé-e-s par cette situation, gardent la tête haute.

Le rassemblement des camarades de la CGT, présente-e-s tout au long de cette journée devant les locaux de la Gendarmerie, témoigne d'un réel soutien fraternel et solidaire envers les militant-e-s attaqué-e-s.

La Coordination Régionale Santé et Action sociale et le Comité Régional communiqueront sur l'avancé de la situation, dès que des éléments nouveaux seront connus.

D'ores et déjà, la CGT se tient prête à intervenir et à créer les conditions d'une mobilisation forte pour soutenir et accompagner les camarades de l'ALGEEI 46 tout au long de cette procédure.

**Cécile Pomies**  
Coordinatrice régionale  
CGT Midi-Pyrénées  
Santé – Action Sociale



# Assises Régionales des élus et mandatés CGT

**PLACE ET RÔLE  
« ÉLUS ET MANDATÉS CGT »  
DANS LA DÉMARCHE  
POUR GAGNER!  
UN ENJEU POUR  
TOUTE LA CGT!**

Avec 200 000 des 700 000 syndiqués qui sont « élus et mandatés », cette initiative régionale inscrite dans la préparation du 51<sup>e</sup> congrès, aura de fait un rayonnement national et comptera la présence du Secrétaire Général de la CGT Ph. Martinez et la couverture de la NVO bimedia.

Afin de gagner des assises les plus représentatives favorisant la richesse des débats, le comité régional a proposé une répartition des participants par organisation :

- Comité Régional: 50 participants dont 25 membres du comité régional et 25 Elus et mandatés régionaux ciblés dans les grandes familles de mandats,
- Union Départementale: 20 participants dont 4 membres de bureau ou Commission exécutive UD, 11 élus et mandatés départementaux ciblés dans les

grandes familles de mandats et 5 élus d'entreprise (3 privé et 2 Public) dont 1 membre de CHSCT

- Fédération: 5 participants, responsables ou élus et mandatés du champ fédéral

Dans ce contexte, nous comptons sur la participation de chacun des « élus et mandatés » sollicités par leur organisation.

Rendez-vous les 22 et 23 octobre pour répondre collectivement aux enjeux de cette activité au sein de notre organisation.

midi-pyrénées la cgt 120 ans

Dans le cadre du 51<sup>e</sup> congrès

# Assises Régionales des Elus et Mandatés CGT

250 participants  
Tables rondes  
Débats - Expo

jeudi 22 2015  
vendredi 23 octobre

Salle du confluent  
Portet-sur-Garonne (31)

nvo bimedia magazine

# Formation professionnelle

« Coordonner et mettre en cohérence »

## LE GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Un peu d'histoire...

Il est né en 1998 et a rapidement donné lieu à deux journées d'étude à Toulouse... il s'est endormi depuis deux ans environ, il s'est réveillé, cet été...

Comme dans d'autres régions, il ambitionne de réunir tous les camarades mandatés dans les différentes instances régionales interprofessionnelles, relevant de la formation Professionnelle et de l'Emploi... toutes instances que ce

soit les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) comme l'AGEFOS PME ou l'OPCALIA ou encore le FONGECIF ou que ce soit des instances plus institutionnelles comme la COPAREF ou le CREFOP ou encore l'IPR... dans les deux pages suivantes vous trouverez des informations détaillées sur chacune de ces instances.

### L'objectif de ce groupe de travail est multiple :

- Coordonner et mettre en cohérence l'ensemble des mandatés sur les positions de la CGT en région.

- Pour les mandatés, rendre compte et leur donner à chaque fois que nécessaire et possible, les éléments d'un mandat.

- Faire les propositions aux membres du comité régional, adaptées aux enjeux actuels sur cette thématique.

### La composition du groupe :

- Les mandatés du comité régional sur les instances de la formation professionnelle et de l'emploi

NOM - Prénom	Organisme
ALOUTA Mohamed *	AGEFOS
BARRAS Henri	
BERRONE Thierry	AGEFOS/COPIRE/COPAREF
DELHOMME Thierry	FONGECIF
DESAIGUES Paul	
LATAPIE Charlette	COPAREF
LAVIGNE Christelle	COPAREF
PASTRE Lionel	Secrétaire Comité Régional/CREFOP
REAU Dominique	
RODRIGUEZ José *	AGEFOS/COPIRE/CCREFP/COPAREF/CREFOP
VIGUIER Julien	IPR/IPT/Pôle Emploi

\* Animateurs du groupe de travail régional "Formation professionnelle"



# Formation professionnelle

15 532 stagiaires ont bénéficié des financements

## LE MANDAT D'ADMINISTRATEUR AGEFOS MIDI-PYRÉNÉES

L'AGEFOS PME Midi Pyrénées concerne historiquement les PME. Aujourd'hui la typologie de des adhérents de cet OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) a considérablement évolué en intégrant des entreprises comme la SNCF, EDF et ERDF ou encore certaines banques. L'AGEFOS Midi Pyrénées a aussi intégré au niveau national la branche du commerce de détail de fruits et légumes qui est composé de TPE moins de 10 salariés.

L'OPCA qui était déjà en concurrence avec OPCALIA (OPCA rattaché historiquement au MEDEF) l'est encore plus aujourd'hui avec la fusion des OPCA et le rattachement des entreprises qui ont « fait leur marché ».

En 2013, ce sont en tout 15532 stagiaires, salariés en activité ou privés

d'emploi, qui ont bénéficié des financements, directs ou en cofinancement, des fonds de l'OPCA. Sur le plan de formation des entreprises (hors contrats ou périodes de professionnalisation, hors POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) de Pôle Emploi et hors DIF) ce sont 1342 entreprises de 10 à 49 salariés pour un montant de contributions de celles-ci de 9,9 milliards d'€ qui ont bénéficié de ces fonds. Ce sont 13846 entreprises de moins de 10 salariés pour un montant de contribution de 4,3 milliards d'€.

Le Conseil d'Administration de l'AGEFOS est constitué de représentants des organisations syndicales salariés (CFTC, CGT, CFDT, FO et CGC) et de la CGPME de manière paritaire. Il se réunit deux ou trois fois par an et statue sur les rapports d'activité, financier accessoirement et très occasionnellement sur de grands projets

(comme le rattachement de la branche fruits et légumes en son temps par exemple). Le bureau lui se réunit tous les mois et aborde les dossiers en cours, les projets d'action comme des POE Collectives à destination des Demandeurs d'Emploi et en cofinancement avec Pôle Emploi. Il étudie des problèmes ponctuels comme des déménagements ou extension des locaux, embauche de nouveaux salariés... Parallèlement existe une instance qui se réunit une fois par trimestre appelée Commission Régionale de Formation qui est sensée étudier de manière plus technique les projets de formation. Nous sommes deux administrateurs représentant la CGT: Mohamed ALOUTA et José RODRIGUEZ, auxquels vient s'ajouter un membre à la CRF, Thierry BERRONE, qui cette année et pour une durée de deux ans, a été élu président de cette instance.

Que ce soit en bureau, à la CRF ou plus encore en CA, en guise de débat et/ou de prise de décision collective, c'est souvent une communication descendante avec des échanges formels et sans véritablement impact sur la décision finale à laquelle nous sommes confrontés. Cela peut paraître frustrant car ne répondant pas à nos aspirations de véritable dialogue social, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'être absents et d'appliquer la politique de la chaise vide: l'AGEFOS est encore in fine





## *favoriser l'articulation entre les politiques sectorielles et territoriales*

un des OPCA qui met en œuvre une véritable politique de formation pour les salariés jusqu'à présent.

### LE COPAREF

Le Comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation (COPAREF) se substitue au COPIRE et constitue désormais l'instance de gouvernance politique paritaire régionale et interprofessionnelle en matière de formation professionnelle et d'emploi.

Chaque COPAREF assure les missions suivantes (L6123-6 du code du travail) :

- Il assure le déploiement des politiques paritaires définies par les accords nationaux interprofessionnels en matière de formation et d'emploi, en coordination avec les autres acteurs régionaux.
- Il est consulté, notamment, sur la carte régionale des formations professionnelles initiales mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 214-13-1 du code de l'éducation.
- Il assure la coordination des politiques nationales paritaires avec celles des pouvoirs publics et des autres acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi menées au niveau régional ;
- Il représente les partenaires sociaux au sein des instances d'administration des CARIF-OREF de façon à favoriser

l'articulation entre les politiques sectorielles (OPMQC) et les politiques territoriales ;

- Il transmet au Conseil régional un avis motivé sur la carte des formations ;
- Il procède à toutes études, enquêtes, évaluations qui lui paraissent nécessaires.
- Il établit, après concertation avec les représentants régionaux des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi-professionnel, les listes régionales des formations éligibles au compte personnel de formation. Pour les salariés pour être éligible au financement CPF, les formations doivent figurer sur une liste, soit élaborée par la commission paritaire nationale de l'emploi de la branche professionnelle dont dépend le salarié, soit élaborée par le comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation, soit élaborée par le COPAREF de la région où travaille le salarié après consultation des commissions paritaires de branche lorsqu'elles existent et en concertation avec le CREFOP. Les listes mentionnées recensent les qualifications utiles à l'évolution professionnelle des salariés au regard des métiers et des compétences recherchées.

Pour les demandeurs d'emploi, pour être éligible au financement

CPF, les listes doivent être établies soit à partir du programme régional de formation professionnelle, soit à par le COPAREF de la région dans laquelle est domicilié le demandeur d'emploi après concertation avec le CREFOP.

Le comité paritaire régional interprofessionnel pour l'emploi et la formation (COPAREF) est constitué par les représentants régionaux des organisations syndicales et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel. Le comité est composé de deux collèges, un collège patronal (MEDEF ; CGPME ; UPA) et un collège salariés (CGT ; CFDT ; FO ; CGC ; CFTC), disposant chacun de dix membres titulaires et dix membres suppléants désignés par leur organisation respective.

Pour le COPAREF de Midi-Pyrénées les représentants CGT titulaires sont Thierry Berrone, Christelle Lavigne. Les représentants CGT qui suppléent aux titulaires sont José Rodriguez et Charlette Latapie. Notre ligne d'action est de revendiquer autant que cela est possible que les voies portées par chaque organisation sont proportionnelles à la représentativité de chaque organisation (arrêté du 30 mai 2013) chaque fois que le vote nécessite une majorité renforcée.

# Formation professionnelle

« accompagner et conseiller »

## LE FONGECIF

Agréé pour gérer le financement du Congé Individuel de Formation (CIF) le FONGECIF Midi-Pyrénées est doté d'un conseil d'administration et d'une commission paritaire composés des organisations syndicales et patronales représentatives. La présence de la CGT y est assurée par Thierry Delhomme et Paul Desaignes. Un réseau des FONGECIF est animé par le FPSPP<sup>1</sup> avec l'objectif d'harmoniser les pratiques (ex : les règles de financement du CIF).

Outre le financement du CIF, le FONGECIF assure celui du Bilan de Compétence (BC) et de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Il a pour mission d'accompagner et de conseiller des salariés et privés d'emploi dans leur projet d'évolution professionnelle. Il informe ces publics sur les dispositifs de formation. Avec la réforme 2014, le FONGECIF est chargé d'assurer<sup>2</sup>, pour tous les actifs, la prestation de conseil en évolution professionnelle (CEP). Prestation gratuite pour l'utilisateur allant de l'accueil/information à la recherche des financements



nécessaires au projet de la personne accompagnée. Jusqu'à fin 2014 les salariés pouvaient financer un Bilan de Compétences avec leurs heures de DIF. La réforme leur interdit de le faire avec les heures du Compte Personnel de Formation (CPF). Face à cette situation, préjudiciable aux salariés, la CGT a réclamé que les heures de CPF puissent financer le BC. En attendant, le CA du FONGECIF a décidé de continuer à financer les bilans sur ses fonds propres.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées a traversé une période d'instabilité dont il semble sorti. Pour autant, de mauvaises pratiques se sont installées et perdurent. Ce qui impose aux représentants CGT une intervention pugnace afin de revenir à une séparation claire entre les fonctions opérationnelles (assurées par l'appareil technique sous la responsabilité de la directrice) et les fonctions politiques que doit assumer le CA et les organisations qui le composent. De fait, le FONGECIF est sous l'emprise des volontés du MEDEF. Et aucune organisation, hormis la CGT, ne semble vouloir s'y opposer. Ainsi, les critères de sélection des dossiers CIF déposés par les salariés intègrent la notion d'employabilité que combat la CGT. Il est su de tous que le CIF est largement sous financé avec un taux d'acceptation des dossiers de 40%. La CGT entend malgré cela maintenir les finalités du CIF qui, de par la loi, doit pouvoir permettre d'accéder à un

niveau de qualification supérieur, de changer d'activité ou de profession, mais aussi de « s'ouvrir plus largement à la culture, à la vie sociale et à l'exercice des activités bénévoles »<sup>3</sup>. Ce dernier objectif étant balayé par le patronat qui ne voit dans le CIF qu'un outil au service de l'emploi. Le CIF reste le seul droit opposable dont dispose le salarié. L'employeur ne peut que décaler qu'une fois le départ en formation mais ne peut pas refuser le congé. Avec la réforme 2014, l'entretien professionnel (si les salariés s'en emparent), le Conseil en Evolution Professionnelle, le Bilan de Compétence et la VAE, font système. Ils permettent à chaque salarié une actualisation de ses qualifications, leur reconnaissance, afin, sur ces bases, de mener la bataille pour leur paiement.

1- FPSPP = Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels dans lequel la CGT siège

2- La loi du 5 mars 2014 désigne 5 opérateurs du CEP : le FONGECIF, l'APEC, Pôle Emploi, CAP Emploi et la Mission Locale. Aucun de ces opérateurs ne reçoit de subvention pour financer la prestation. La loi leur impose de prendre sur leurs ressources. Au détriment du financement du CIF pour le FONGECIF.

3- L6322-1 du code du travail



# Les interventions de la CGT

« l'eau est un bien public »

*Intervention du groupe CGT sur le projet d'avis du SDAGE 2016/2021*



Monsieur le Président du CESER  
Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Comme l'affirme l'avis du CESER dans sa conclusion, la CGT réaffirme que l'eau doit être un bien commun non marchand, accessible de droit à chaque être humain. Sa gestion doit être contrôlée par la puissance publique car c'est un patrimoine commun qu'il faut protéger et défendre.

La CGT partage l'avis du CESER concernant les difficultés de gouvernance. Celle-ci n'étant pas clairement définie, il est à craindre que le contenu des orientations et surtout le programme de mesures restent en partie sans suite.

Nous souhaitons que cette gouvernance reste plurielle, notamment en impliquant plus largement les usagers domestiques de l'eau et les acteurs sociaux économiques, dans la définition et la mise en œuvre de la politique de l'eau. Cependant, pour la CGT, il est nécessaire de limiter le poids des lobbies et d'encadrer leur participation dans le processus décisionnel.

La CGT rejoint le CESER dans son inquiétude et conteste la notion de flux admissibles pollués qui pour-

raient, sous le poids des intérêts économiques, se transformer en flux admis, qui n'auraient plus à être traités. De fait, certaines pollutions deviendraient légales.

Pour la CGT, la priorité est avant tout le maintien de la potabilité de l'eau et la santé des populations. A ce titre, une politique ambitieuse de recherche et de dépollution est nécessaire et nous regrettons que le lien ne soit pas suffisamment fait entre l'eau potable et la biodiversité des milieux aquatiques.

La CGT affirme que la priorité doit être donnée également à une gestion plus rationnelle de l'eau et à la réalisation d'économie d'eau. Cela passe inmanquablement par une modification, notamment, des pratiques de productions agricoles, pour aller vers une diminution des quantités d'eau consommée mais aussi par des modifications de nos choix d'alimentation.

La seconde des priorités réside dans l'amélioration des retenues existantes et par exemple par une rehausse des barrages hydroélectriques existants. Enfin, en troisième priorité, nous n'écarterons pas la nécessité de créer de nouvelles ressources ou réserves partout où cela s'avèrera nécessaire et possible, après mise en œuvre des deux premières priorités.

Pour la CGT, l'ambition du SDAGE de préserver et restaurer les

fonctionnalités des milieux aquatiques est essentielle. Nous n'ignorons pas que pour atteindre cet objectif, il faudra arbitrer entre les différentes utilisations potentielles de la ressource en eau: consommation d'eau potable, consommation d'eau à usage industriel et agricole, production hydroélectrique. A ce jour, la gestion des barrages est confiée à une entreprise publique EDF (état actionnaire majoritaire à 84 %). Celle-ci de par son caractère de service public peut arbitrer au mieux entre production électrique et gestion de l'eau.

Qu'en sera-t-il demain, quand les barrages seront mis en concession et livrés aux appétits financiers du secteur privé? L'eau deviendra un bien marchand qui sera vendu en fonction des profits attendus.

La CGT s'oppose donc fermement à la mise en concession des barrages et réaffirme que l'eau est un bien public qui doit rester géré par le service public national.

Dans le PDM, la CGT constate une réduction considérable des enveloppes consacrées à la dépollution agricole et à la dépollution industrielle.

Pour la CGT, cette réduction doit être compensée par une participation plus importante des acteurs économiques à hauteur des pollutions qu'ils engendrent. A ce titre, il y a lieu de mettre en place un service public de contrôle et de suivi.

# Les interventions de la CGT



## « flou autour de la maîtrise d'ouvrage »

La CGT note positivement la hausse des enveloppes dévolues aux collectivités, notamment pour l'assainissement.

Cependant, la CGT dénonce le flou autour de la maîtrise d'ouvrage. En tout état de cause, la CGT demande en priorité que cette question soit clarifiée notamment à quel niveau elle doit se situer. La CGT affirme que la maîtrise d'ouvrage ne peut être que publique.

En conclusion, l'avis du CESER

concernant le SDAGE 2016-2021, moins partial que le précédent, permet de définir des priorités dans les actions à mener pour répondre aux objectifs du SDAGE.

Les questions portant sur la prise en compte du changement climatique et ses conséquences ont été abordées dans cet avis, ce qui n'était pas le cas dans le document du SDAGE 2010-2015.

Ceci tend à démontrer que la question sociétale de l'environnement évolue

positivement même si, pour la CGT, les solutions préconisées sont encore timides et ne répondent pas à l'ampleur des besoins: exemple du déficit technique posé par les nouveaux polluants, notamment les médicaments.

La CGT avait voté contre le précédent avis sur le SDAGE. Aujourd'hui l'avis proposé est plus équilibré dans son analyse et ses propositions, nous le voterons. >>>

## Compte rendu de la réunion du groupe CGT au CESER Midi-Pyrénées du vendredi 22 mai 2015

### FONCTIONNEMENT DU GROUPE

Un compte rendu succinct de la dernière réunion des régionaux est fait:

- un collectif confédéral se réunira le 17 juin pour élaborer une position confédérale sur les CESER,
- la question financière des comités régionaux a été évoquée,
- dans le cadre du 51e congrès confédéral, une JE se tiendra le 22 octobre 2015 sur la place des comités régionaux dans la CGT.

Quelques propositions sur le fonctionnement du groupe:

- Réunir le groupe CGT CESER 1 semaine avant le comité régional,
- Mandater un représentant du groupe CGT CESER pour participer à chaque comité régional: à tour de rôle, en fonction de l'actualité,

### RENCONTRE DU 12 JUIN 2015 AVEC LE GROUPE CGT CESER LANGUEDOC-ROUSSILLON

Il est rappelé le contexte de ces rencontres démarrées le 30 mars dernier avec le comité régional Languedoc-Roussillon. Pour la réunion du 12 juin, il s'agit de pointer les actions communes au niveau des CESER. Avant tout, nous souhaitons donner une image soudée de la CGT des 2 régions face aux enjeux de la réforme territoriale et de ses conséquences. Nous devons dépasser les pré-carrés de chacun et mettre en commun nos projets revendicatifs.

### MANDATEMENT CONFÉRENCE CLIMAT

La confédération propose une délégation assez large lors de la conférence climat qui se tiendra à Paris du 28 novembre au 12 décembre sous l'égide de l'ONU.

Lors de la réunion des régionaux, un certain nombre de consignes ont été donné pour la composition de la délégation CGT, dont la maîtrise de l'anglais, car plusieurs séances ne seront uniquement que dans la langue de Shakespeare.

**Prochaine réunion  
le lundi 6 juillet à 9 heures  
au Comité Régional**

# Comité d'orientation de la BPI

«une chambre d'enregistrement»

Pour la quatrième fois depuis sa création en 2013, le comité d'orientation de la BPI s'est tenu le 21 mai 2015 à Toulouse.

Malheureusement il a confirmé nos craintes!

En effet après cette réunion et la présentation du bilan 2014, les questions sur l'efficacité de l'activité de la BPI en Midi Pyrénées en matière d'emploi, de diversification industrielle et d'aménagement harmonieux de notre territoire demeurent.

Voici tout d'abord quelques chiffres; la BPI en Midi-Pyrénées en 2014

c'est: 3 798 entreprises soutenues. 652 millions d'euros de risques pris par BPI et plus de 1,3 milliard d'euros public/ privé de financement.

On notera que le préfinancement du CICE représente pas moins de 73 millions d'euros pour seulement 746 entreprises... Un CICE dont on connaît l'inefficacité pour réduire le chômage et impulser la reprise économique.

Si incontestablement la BPI distribue bien de l'argent public aux entreprises en particulier de l'industrie, aucune évaluation ne nous est donnée sur le nombre d'emploi maintenue ou créé.

Pire l'action de la BPI conduit inexorablement à accroître les inégalités entre nos territoires; comment accepter que 63 % du montant total des financements se concentre sur le seul département de la Haute-Garonne (voir le tableau joint) accélérant la mono industrie et la désertification de nos territoires ruraux.

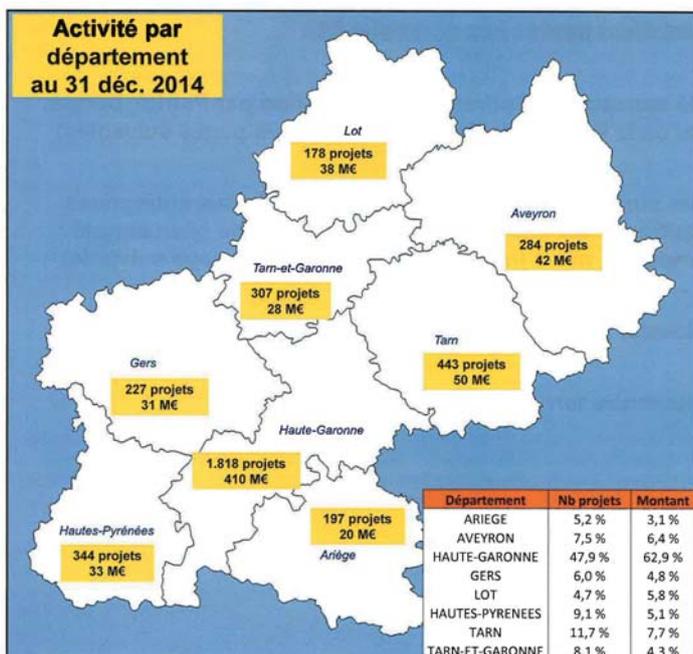
A contrario un vrai pôle public financier devrait avoir comme priorité le rééquilibrage entre territoires et filières!

Dans ces conditions il est évident que la CGT n'a pas voté l'avis sur les modalités de l'activité de la BPI.

Enfin comment ne pas souligner le rôle du comité d'orientation qui se limite à être une chambre d'enregistrement de décisions sur lesquelles nous n'avons aucune prise... Un comité qui n'a à aucun moment proposé de véritables orientations pour développer l'économie de notre région et de nos territoires!

Bref, tout cela manque d'une vraie intervention citoyenne seule susceptible de donner une boussole à une banque qui ne devrait pas être comme toutes les autres!

**Alain Heber**  
Secrétariat régional



# 2e Conférence Métaux Midi-Pyrénées



répondre aux demandes des syndicats

Le 2 juin 2015, 40 camarades de la métallurgie de la région Midi-Pyrénées ont participé à la 2e conférence métaux Midi-Pyrénées, représentant 16 syndicats et les retraités métaux. Une présence particulièrement appréciée des métaux du Limousin, du Comité Régional CGT Midi-Pyrénées, de l'UD CGT du Tarn et de la Fédération Métallurgie.

Lors du diagnostic de la région, les débats ont montré les remises en cause du contrat social: loi macron, loi rebsamen, qui vise à davantage précariser les salariés.

La CGT est souvent porteuse de projets industriels, mais souvent en réaction à des plans sociaux, et rarement en anticipation.

La filière aéronautique domine les emplois industriels, mais avec une pression particulière sur les sous-traitants. La grève de Figeac-Aéro sur les salaires témoigne de ce ras le bol.

La filière automobile représente 6000 emplois industriels et 17000 salariés des services de l'auto: les camarades s'interrogent sur l'avenir du diesel dans la transition énergétique.

Malgré les progrès sur la syndicalisation en Mécanic-Vallée, la CGT métallurgie reste stable à 2774 syndiqués, ce qui représente la 5e force organisée de la CGT dans la

région. Le débat a montré la volonté de s'adresser aux ingénieurs et cadres, qui représentent 50 % des effectifs dans la métallurgie Haute-Garonne.

Le collectif régional métaux a proposé une feuille de route pour mieux se structurer et répondre aux demandes des syndicats. Le débat a porté sur le droit d'intervention des salariés dans les territoires.

Les camarades de Weir Minerals en lutte depuis 8 mois ont fait le point de leur situation. Une déclaration a été adoptée à l'unanimité pour exiger des pouvoirs publics l'application de la loi Florange et de formaliser le projet de reprise, afin de préserver les emplois.

Le 3e débat a porté sur la convention collective de la métallurgie, convention régionale en Midi-Pyrénées à l'exception des Hautes-Pyrénées. Les nombreuses interventions témoignent de la prise en compte dans les syndicats de l'importance de défendre un socle commun de garanties collectives.

La conférence a décidé de préparer les prochaines négociations paritaires sur les minimas 2016 par un débat spécifique sur la convention collective lors du prochain collectif régional.

Lionel Pastre et Frédéric Birobent, pour le Comité Régional, ont remercié les camarades pour cette invitation. Dans leurs conclusions, ils insistent

sur l'importance de la qualité de vie syndicale et sur l'appropriation des conventions collectives.

Sur la place de la FD métallurgie au Comité Régional, il est rappelé que la Conférence Régionale de Luz-Saint-Sauveur (décembre 2014) a confirmé la présence des professions organisées en territoires, donc la FD métallurgie continuera à être présente aux réunions du Comité Régional.

Concernant la réforme territoriale, il y aura fusion administrative et politique des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon au 1er janvier 2016. Mais, concernant la CGT, il y aura toujours deux Comités Régionaux.

Le 51e congrès confédéral, qui se tiendra du 18 au 22 avril 2016, a mis à son ordre du jour les enjeux territoriaux et proposera une modification des statuts sur: « la traduction des éventuelles évolutions de la place des Comités Régionaux dans l'activité et l'organisation de la CGT en rapport aux débats d'orientation de la CGT ».

Pour conclure: un grand merci à Jean-François AGRAIN, Michel BELLIERES, Guy PAVAN pour l'organisation et un hommage particulier à Michel CHEVALIER, qui nous a quittés à la suite d'une longue et terrible maladie.

**Xavier Petrachi**

Animateur régional CGT Métallurgie

## Prochaines sessions de formation CGT à l'IRT :

### COMMUNICATION SYNDICALE - module 2 : Les modalités

2 jours - lundi 14 et mardi 15 septembre 2015

#### **Contenu :**

Le module 2 aborde les modalités et les pratiques de communication syndicale ainsi que des pistes concrètes pour mieux s'emparer de cette question, notamment à travers des supports écrits et oraux appropriés.

#### **Public concerné :**

Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels.

### QUELLE ACTION SYNDICALE POUR DONNER DU SENS AU TRAVAIL ?

2 jours - lundi 5 et mardi 6 octobre 2015

#### **Contenu :**

Nouvelles formes d'organisation du travail. Effets des nouvelles formes d'organisation du travail sur le sens du travail, les conditions de travail et la santé des salariés. Pour un syndicalisme de la transformation des situations de travail comment bien travailler et comment être bien au travail ? Comment les salarié-es s'approprient-ils/elles leur travail et comment reconstruisent-ils/elles des collectifs ?

Comment les syndicats peuvent-ils contribuer efficacement à la construction de cette dynamique d'émancipation des salarié-es

#### **Public concerné :**

*Responsables syndicaux des professions et interprofessionnels ;*

*Membres du Comité Régional*

